

# ONDE INF'EAU



ILS VOUS BASSINENT, ON VOUS INFORME !

Novembre  
2025

## La période de remplissage a commencé

A compter du 1er novembre de l'année en cours et jusqu'au 31 mars de l'année suivante, le remplissage des bassines est autorisé car nous sortons de la période dite de « basses eaux » ou d'étiage, la nappe est censée être en cours de recharge.

Mais des questions se posent ! Quel est l'état de la nappe et des cours d'eau du département en ce début novembre ? Et surtout, les propriétaires des bassines peuvent-ils pomper sans condition ?

**Premier point.** L'automne dans le Cher n'a pas été suffisamment pluvieux : -10 % de précipitations en septembre et -14 % en octobre par rapport aux normales saisonnières. La nappe n'a donc pas commencé sa recharge et son niveau moyen est plutôt bas.

En outre, les cours d'eau dans le département ne vont pas bien. L'ensemble du département en cette fin du mois d'octobre reste classé en vigilance – premier niveau d'alerte sécheresse. Le bassin de l'Yèvre est toujours à sec ! Relevons que c'est sur ce secteur qu'ont été justement mises en services la majorité des bassines du Cher, secteur qui demeure maintenant en tension hydrique de manière chronique !

**Second point,** les agriculteurs détenteurs de ces bassines peuvent-ils pomper pendant toute la période sans condition ? Suivant les préconisations du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau), ils sont tenus de ne pas pomper en deçà d'un certain niveau de la nappe. Ce niveau est déterminé localement par les services techniques de la préfecture et est stipulé dans l'arrêté ayant autorisé la bassine. Cependant, l'arrêté en question se fonde sur l'étude des dossiers de déclaration de bassines fournis par les agriculteurs. Un examen de ces dossiers montre que dans tous les cas, la détermination de ce niveau limite reste obscure, parfois grossière voire même erronée ! Pour la première bassine de Baugy, détenue par Wigbold Hofstede, elle est même inexistante !!! De plus, au contraire de ce qui est clamé dans ces dossiers, ce niveau ne correspond jamais à un niveau haut de la nappe – dont l'historique est complètement connu grâce au réseau de piézomètres – mais généralement à un niveau moyen de remplissage de celle-ci.

La question notamment, que nous posons au tribunal administratif est de savoir comment dans de telles conditions garantir le remplissage de la nappe en période hivernale. Ce remplissage est crucial pour la saison prochaine. Nos recours ont été pourtant balayés et nous n'aurons donc, sans doute, jamais la réponse à cette question.

Alors, justice partout, bassine nulle part !?

## Militant.e.s vigilant.e.s...



Un nouveau préfet prendra ses fonctions ce lundi 24 novembre à Bourges :

**Philippe Le Moing-Surzur** remplacera Maurice Barate.

Jusqu'ici secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police de Paris, il a notamment travaillé aux côtés du Berruyer Laurent Nunez, ancien préfet de Paris et désormais ministre de l'Intérieur.

Rappelons que ce sont les préfets qui donnent notamment les autorisations de construction des bassines.



## L'agenda



## Les images qui obligent à une information judiciaire

Les révélations conjointes de Mediapart et de Libération viennent confirmer ce que nous avions vécu à Sainte-Soline, le 25 mars 2023. Ce jour-là, la répression d'Etat contre les manifestant.e.s ne résulte pas de dérives isolées mais bien d'un système organisé, validé et couvert par la hiérarchie policière et politique.

Les 84 heures d'images, tournées par les caméras-piétons des gendarmes eux-mêmes, montrent sans ambiguïté que des ordres illégaux ont été donnés, avec la volonté assumée de blesser et même de tuer ainsi que la jubilation morbide face aux blessures et mutilations infligées aux manifestant.e.s. Des propos extrêmement choquants.

Ces images étaient déjà en possession de l'Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN), chargée de l'enquête pénale sur les blessé.e.s de Sainte-Soline. L'IGGN n'a jamais transmis ces éléments à la justice, tout comme elle n'a pas alerté sur l'ampleur des infractions commises. Elle a ainsi dissimulé ou minimisé des preuves accablantes, trahissant sa mission de contrôle et renforçant le sentiment d'impunité totale dont bénéficient les forces de l'ordre.

Nous soutenons pleinement les blessé.e.s qui ont demandé l'ouverture d'une information judiciaire, afin de poursuivre de façon indépendante les investigations.

Nous saluons également les démarches initiées par La France Insoumise, qui a demandé l'ouverture d'une enquête parlementaire ainsi que par le groupe Écologiste et Social, qui a saisi la justice.

Une chose est sûre, nous ne laisserons pas cette affaire être étouffée une fois de plus !



Pour nous contacter :

[bassinesnonmerciberry@protonmail.com](mailto:bassinesnonmerciberry@protonmail.com)

Plus d'infos sur

[www.bassinesnonmerci.fr](http://www.bassinesnonmerci.fr)